

PERMANENCES DE L'ADIL (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)

L'ADIL, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'habitat (acquisition, travaux de rénovation de maintien à domicile, rapport locatif, copropriété, troubles du voisinage, précarité énergétique, etc...).

Les conseillères juristes de l'ADIL 66 vont à la rencontre du public en délivrant une information de proximité grâce aux permanences accessibles avec ou sans rendez-vous, organisées dans le lieu d'accueil de la commune ou de la communauté de communes.

Tous les administrés de la commune peuvent bénéficier des conseils des juristes : locataires, propriétaires (bailleurs ou occupants), copropriétaires.

Toutes les consultations de l'ADIL sont personnalisées, neutres et gratuites.

Permanence mensuelle avec ou sans rendez-vous avec un conseiller juriste sur votre territoire :

- Le 1^{er} vendredi du mois de 9h30 à 12h : 02-juin et 07-juillet
- Au CCAS de Prades, 32 avenue Pasteur
- Contact : 04.68.52.00.00
- Adresse électronique : contact@adil66.org
- Site : www.adil66.org